



COURTIER

MARSH SAS
TOUR ARIANE
LA DEFENSE 9
92088 PARIS LA DEFENSE CEDEX
Portefeuille : 0204372484

FEDERATION FRANCAISE DE JUDO
JUJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES (FFJDA)
21-25 AVENUE DE LA PORTE DE CHATILLON
75014 PARIS

ATTESTATION

Vos références :

Contrat n° **11383119004**

AXA France IARD, atteste que la société :

**FEDERATION FRANCAISE DE JUDO
JUJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES (FFJDA)
21-25 AVENUE DE LA PORTE DE CHATILLON
75014 PARIS**

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, pour son compte que pour le compte du club affilié **DOJO ST PHILIBERT TREGUNC - XX53290140**, le contrat n° **11383119004** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités garanties par ce contrat.

La présente attestation, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Sa validité cesse pour les risques situés à l'Etranger dès lors que l'assurance de ces derniers doit être souscrite conformément à la Législation Locale auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

La présente attestation est valable pour la période du **01/09/2026** au **31/08/2027**, sous réserve du règlement de la prime émise ou à émettre et des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

MARSH

Société de courtage d'assurance et de réassurance
SAS au capital de 5 917 915 euros - Tour Ariane, 92088 Paris La Défense
RCS Nanterre 572 174 415 - Orlas 07001037 - APE 6622Z
Société soumise au contrôle de l'ACPR
4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09

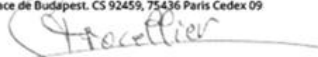

Corinne Trocellier
Directrice des Operations & Service Clients



Tableau des garanties et franchises

GARANTIE	PLAFOND	FRANCHISE Par sinistre
Tous dommages CORPORELS, MATERIELS et IMMATERIELS confondus dont :	Jusqu'à 15 000 000 € par sinistre et par année d'assurance	
Dommages matériels et immatériels consécutifs	5 000 000 €	NEANT
Dommages immatériels non consécutifs	3 000 000 € par sinistre et par année d'assurance	1 500 €
Dommages matériels et immatériels consécutifs causés aux biens confiés	300.000 € par sinistre et par année d'assurance	750 €
Responsabilité civile dépositaire	30 000 €	150 €
Faute inexcusable	4 000 000 €	NEANT
Les risques environnementaux : Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont : Le préjudice écologique (y compris les frais de prévention) et responsabilité environnementale	1 200 000 € par année d'assurance	500 €
	200 000 € par année d'assurance	1 000 €
Responsabilité Civile Médicale	10 000 000 € par année d'assurance dont 8 000 000 € par sinistre	1 500 €
Défense	Inclus dans la garantie mise en jeu	Franchise selon la garantie mise en jeu
Recours	50 000 € par litige	Seuil d'intervention : 380 €

Fait à PARIS LA DEFENSE le 18/07/2026

Pour la société, par délégation :

MARSH

Société de courtage d'assurance et de réassurance
SAS au capital de 5 917 915 euros - Tour Ariane, 92088 Paris La Défense
RCS Nanterre 572 174 415 - Orlas 07001037 - APE 66222
Société soumise au contrôle de l'ACPR
4 place de Budapest. CS 92459, 75436 Paris Cedex 09

Corinne Trocellier

Corinne Trocellier
Directrice des Opérations & Service Clients